

de Manille au Ministre des Affaires étrangères, est du 12 juillet 1840 ; après avoir donné avis du blocus de la rivière de Canton par Sir John Gordon BREMER et des nouvelles des affaires de Chine, il indique ses intentions à l'égard de MM. Eugène CHAIGNEAU et CHALLAYE.

J'ai pensé, Monsieur le Ministre, que dans les circonstances actuelles, retenu moi-même au centre de la mer de Chine par la mission commerciale que le gouvernement a bien voulu me confier, il était nécessaire que j'envoyasse sur les lieux une personne sur laquelle le Gouvernement pût compter et qui le tînt au courant des événements importants qui vont se passer en Chine. En conséquence, considérant d'ailleurs que, par les instructions que j'ai reçues du Ministère, je suis autorisé à garder à Manille M. E. CHAIGNEAU, Consul de France à Singapour, pendant le temps que je le croirai utile à l'accomplissement de ma mission, je me déciderai probablement à prier ce consul d'aller immédiatement à Macao : il attendra là l'arrivée de son exequatur et celle de M. CHALLAYE qui ira passer un mois ou deux auprès de lui et qui, après avoir été mis par lui au courant des affaires, le remplacera. M. Chaigneau se rendrait alors directement à Singapour... Je m'occupe des instructions à donner à M. Chaigneau. Il aura plutôt, si sa mission a lieu, à observer qu'à agir...

Eugène CHAIGNEAU, Consul à Singapore, dont il est question, était le propre neveu de JEAN-BAPTISTE CHAIGNEAU, ancien consul de France en Cochinchine. En 1831, on avait vainement essayé de le faire reconnaître par le gouvernement de l'empereur Minh Mang. Eugène Chaigneau, qui avait été laissé par son oncle en qualité de vice-consul, de guerre lasse, avait quitté Tourane à bord de la *Favorite*, commandée par le capitaine de frégate Laplace, pour se rendre à Java, puis à Batavia et enfin à Bordeaux. Il avait été nommé consul à Singapore et, avant de